

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL470

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 33, substituer aux mots :

« mettre en œuvre les dispositions »

les mots :

« faire usage des prérogatives prévues aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.